



Révolte des éleveurs et producteurs

Depuis la mi-juillet, les éleveurs ont démarré des opérations de blocage.

Les agriculteurs protestent contre une chute des prix de la

viande et du lait, ne leur permettant pas de couvrir leurs coûts de production. Ils accusent les autres acteurs de la filière (transformation, distribution, etc.) d'avoir fait chuter les prix au point d'étrangler leurs moyens de subsistance. De nombreuses actions se sont déroulées dans les supermarchés et hypermarchés, dont Carrefour.

Pourtant, certains acteurs de la grande distribution assurent avoir respecté leurs engagements. « Nous avons augmenté comme prévu les prix de 5 c chaque semaine. Mais ça ne redescend pas. C'est pourquoi nous réclamons la transparence aujourd'hui, il faut que la hausse se répercute sur les éleveurs. »

Plusieurs grands distributeurs, dont les magasins ont été la cible d'attaques et de violences perpétrées par des éleveurs en colère, ont assuré que l'exaspération des agriculteurs « n'était pas tournée vers les bonnes personnes ». Certaines enseignes engagent la responsabilité de leurs fournisseurs, les industriels.

« On leur paye 10 c de plus sur chaque produit depuis deux semaines, et les éleveurs n'en ont reçu que deux. Les industriels se font du gras sur notre dos et c'est sur nous que s'abat la colère des éleveurs alors que nous avons tenu nos engagements ».

Après de nombreuses discussions, le gouvernement débloque un plan d'urgence visant à soulager la trésorerie des agriculteurs, à aider l'investissement et à soutenir l'export. Six cents millions d'euros seront débloqués.

Une augmentation des prix du lait est également obtenue. Les prix ne pourront pas tomber sous 340 euros les 1 000 litres.

A ce jour, les éleveurs restent mobilisés, péages gratuits et opérations escargot sur autoroute, vérification de la provenance des viandes dans de nombreux supermarchés. Le président de la FNSEA, appelle les éleveurs à faire preuve de mesure dans leurs actions sur le terrain.

Jacqueline Poitou

Déléguée Nationale Hypers

L'accord NAO 2015... suivi

Nouveau métier dans les hypers : Assistant Commercial...

L'accord NAO prévoit la création de 1500 postes d'assistant commercial, entre le 1^{er} Juillet 2015 et la fin 2016, soit en moyenne 6 postes par magasin.

•2) **Organisation du travail** : Les salarié(e)s volontaires exerceront leur fonction sur deux postes, 60% du temps sur le poste principal et 40% sur le poste secondaire. Avec un encadrement comme le dispositif « poly activité », définition des horaires, charges de travail...

•3) **Formation** : Un parcours de formation accompagnera les candidats au poste d'assistant commercial, dans le cadre d'un CQP.

•**La rémunération sera de 1 611,65€ brut Niveau II Assistant Commercial.**

Une présentation a été effectuée en Commission Emploi et en Commission Formation. Les Comités d'Entreprise doivent aussi être informés, mais la Direction n'est pas prête aujourd'hui à répondre à nos questions.

La mise en place de ce nouveau métier ne devrait réellement démarrer qu'après les vacances.... A suivre

Négocié et signé
par Force Ouvrière

Commission de suivi VENDEURS

Au 1er Juillet, **1014 vendeurs ont signé l'avenant, soit 72%**. 275 ont refusé de signer, et 111 doivent rendre leur réponse.

Sur les mois d'Avril et Mai, on constate une évolution favorable de +3% et +2% de la rémunération totale des vendeurs signataires de l'avenant.

Les non signataires enregistrent une régression de près de -10% et de -5.3% sur la même période.

La Direction nous informe que la nouvelle version de REMU est prévue pour mi-Juillet, qui prendra en compte les deux modes de rémunération.

La délégation Force Ouvrière n'a pas été surprise de ces résultats, qui correspondent aux simulations faites pendant les négociations du projet d'accord. FO s'interroge sur la nécessité de continuer à participer à des commissions de suivi, dans la mesure où il n'y aurait pas de possibilité de régler les difficultés concernant le volet social. Etant régis par avenant et non par un accord collectif d'entreprise, pour Force Ouvrière, désormais, ces commissions ne servent qu'à régler le volet commercial et économique !!!

NOUVEAU COMITE DE GROUPE FRANCE



Le Comité de Groupe France s'est réuni les 9 et 10 Juillet dernier à Massy, sous la présidence d'Isabelle Calvez (DRH France) et de Jean Luc Delenne (DRS France et Groupe).

Martine St Cricq de Carrefour Labège (FO) a été élue Secrétaire, avec 17 voix sur 30.

Jésus Sanchez de Besançon Chaleuzeule (Hypers SAS) a été désigné pour représenter FO à la commission Examen des comptes.

Claudine Scoarnec de Crégy les Meaux (Carrefour Market) a été désignée pour représenter FO à la commission Solidarité Logement.

Félicitations !!!

PERCO : nouvelles règles d'abonnement

FO a signé un avenant à l'accord du Plan d'Epargne Entreprise, améliorant l'abondement lié aux versements volontaires sur le PERCO (Plan d'Epargne Retraite Collective groupe).

A partir du 1er Juillet,

- Création d'une nouvelle tranche d'abondement : **les 100 premiers € abondés à 100 %**
- Allongement de la seconde tranche de versement abondée à **50% : 1400 euros** au lieu des 1000 premiers euros ;
- Augmentation de l'abondement pour les sommes au-delà de 1 500 euros : **de 20% à 25%.**

INFO : indemnités complémentaires maladie

Accord NAO 2005 Article 10 :

Afin de palier au décalage des remboursements des indemnités journalières de prévoyance, chaque établissement fera une avance soumise à cotisations les six premiers mois suivant la fin de subrogation (délai nécessaire pour la mise en place du dossier APGIS du fait des délais pris par la Sécurité Sociale pour l'envoi des bordereaux).

Cette avance sera reprise automatiquement le mois suivant.

Le montant de l'avance sera estimé par le service paie de chaque établissement.

N'hésitez pas à faire la demande auprès de vos RH.

Rédaction : *Jacqueline POITOU*
Déléguée Syndicale Nationale
Carrefour Hypers France

Les dates à retenir :

Pas de réunion avant Septembre